

RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR CHERCHEUR/PASSEPORT TALENT

Tous les documents en langue étrangère doivent être traduits en français
par un traducteur assermenté auprès de la Cour d'Appel

- Dernier titre de séjour OU visa long séjour + vignette OFII OU confirmation de validation du visa long séjour valant titre de séjour** (pour le premier renouvellement)
- Passeport en cours de validité** (pages : identité, validité, VISA, tampons d'entrée en France)
- E-photo** aux normes réglementaires (de face, bouche fermée, expression neutre, tête nue, visage et cou dégagés, fond clair et uni)

Justificatif de domicile non manuscrit daté de moins de six mois :

- Assurance habitation ou Taxe d'habitation ou avis d'imposition ; ou Facture EDF/GDF ; ou Attestation de résidence CROUS ; ou Quittance de loyer (Agence uniquement) ; ou Contrat de bail (Agence uniquement)
- Si hébergement chez un tiers :
 - Attestation d'hébergement datée et signée de l'hébergeant (modèle disponible en ligne)
 - Justificatif de domicile (pas de résidence universitaire) non manuscrit et daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
 - Carte d'identité ou passeport français de l'hébergeant ; ou carte de séjour avec adresse identique au justificatif fourni
- Si hébergement à l'hôtel :
 - Attestation de l'hôtelier
 - Facture du dernier mois

-
- Convention d'accueil** en cours de validité
 - Un diplôme au moins équivalent au grade de Master